

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle .....	65,50 €
avec la propriété industrielle .....	108,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle .....	78,50 €
avec la propriété industrielle .....	129,50 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle .....	96,00 €
avec la propriété industrielle .....	158,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule .....	50,20 €

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions) .....	7,36 €
Gérances libres, locations gérances .....	7,85 €
Commerces (cessions, etc...) .....	8,20 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...) .....	8,52 €

### SOMMAIRE

#### DECISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 13 avril 2007 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté de Monaco (p. 671).

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.060 du 13 avril 2007 rendant exécutoire la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris le 20 octobre 2005 (p. 671).

Ordonnance Souveraine n° 1.061 du 16 avril 2007 portant nomination et titularisation du Chef de Cabinet du Président du Conseil National (p. 672).

Ordonnance Souveraine n° 1.070 du 20 avril 2007 portant nomination du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé (p. 672).

Ordonnance Souveraine n° 1.071 du 20 avril 2007 portant naturalisations monégasques (p. 673).

Ordonnance Souveraine n° 1.072 du 20 avril 2007 portant nomination d'un Consul honoraire de la Principauté à Bâle (Suisse) (p. 673).

Ordonnance Souveraine n° 1.073 du 20 avril 2007 portant nomination d'un Chargé de Mission à la Direction des Services Judiciaires (p. 673).

Ordonnance Souveraine n° 1.074 du 20 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Administrateur Principal à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines (p. 674).

Ordonnance Souveraine n° 1.075 du 20 avril 2007 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Gériatrie-Moyen et Long Séjour - Résidence du Cap-Fleuri) (p. 674).

*Ordonnance Souveraine n° 1.080 du 20 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Professeur Certifié bi-admissible à l'agrégation de génie mécanique dans les établissements d'enseignement (p. 675).*

*Ordonnance Souveraine n° 1.087 du 20 avril 2007 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels (p. 675).*

---

### ARRÊTÉS MINISTERIELS

---

*Arrêté Ministériel n° 2007-227 du 19 avril 2007 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «EDICOM» au capital de 150.000 € (p. 676).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-228 du 19 avril 2007 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement (p. 677).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-229 du 20 avril 2007 portant fixation du montant des ressources personnelles telles que prévues à l'ordonnance souveraine n° 1.087 du 20 avril 2007 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels (p. 677).*

---

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

---

*Arrêté Municipal n° 2007-705 du 10 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Rédacteur Principal dans les Services Communaux (Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco) (p. 678).*

---

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général.

*Médaille du Travail – Année 2007 (p. 678).*

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 678).*

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

*Avis de recrutement n° 2007-50 d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction (p. 679).*

*Avis de recrutement n° 2007-51 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics (p. 679).*

---

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 679).*

---

#### DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

*Communiqué n° 2007-03 du 16 avril 2007 relatif au jeudi 17 mai 2007 (Jour de l'Ascension) jour férié légal (p. 680).*

---

#### DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Revue de Droit Monégasque (p. 680).*

---

#### MAIRIE

*Liste des arrêtés municipaux d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques d'une durée supérieure ou égale à six mois et d'une superficie supérieure ou égale à 10 m<sup>2</sup> (p. 681).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-031 de trois postes saisonniers d'Agent d'entretien chargés des Chalets de Nécessité au Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés (p. 683).*

---

#### INFORMATIONS (p. 683).

---

#### INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 685 à 702).

---

#### Annexes au «Journal de Monaco»

---

*Débats du Conseil National - 664<sup>ème</sup> Séance - Séance Publique du lundi 11 décembre 2006 (p. 2907 à p. 2942).*

*Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (p. 1 à p. 12).*

---

**DECISION SOUVERAINE**

*Décision Souveraine en date du 13 avril 2007 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté de Monaco.*

Sont nommés pour trois ans, les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté de Monaco – Vidéotheque de Monaco :

M. Rainier ROCCHI, Directeur des Affaires Culturelles, Président;

M. Régis LECUYER, Conservateur des Archives de la Bibliothèque du Palais Princier, Vice-Président;

M. Henri ORENGO, Trésorier Général Honoraire des Finances, Trésorier;

M. Jean-Charles CURAU, Adjoint au Directeur des Affaires Culturelles, Secrétaire Général;

Mme Christiane STAHL, Conseiller en Notre Cabinet;

Mme Marie-Claire AMBLARD, personnalité qualifiée, Directeur des Archives de l'Institut National de l'Audiovisuel, représentant l'I.N.A.;

M<sup>e</sup> Michel BOERI, Président de l'Automobile Club de Monaco;

M. Jean-Michel BOUHOURS, Conservateur en Chef du Musée National;

M. François CHANTRAIT, Directeur du Centre de Presse;

M. Christian GIORDAN, personnalité qualifiée, représentant le Club Image de Monaco;

M. Christian RAIMBERT, représentant le Conseil Communal;

M. Guillaume ROSE, représentant la Société des Bains de Mer.

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

*Ordonnance Souveraine n° 1.060 du 13 avril 2007 rendant exécutoire la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris le 20 octobre 2005.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 28 mars 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Nos instruments d'acceptation à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris le 20 octobre 2005, ayant été déposés le 31 juillet 2006 auprès du Directeur Général de l'UNESCO, ladite Convention est entrée en vigueur pour Monaco le 28 mars 2007 et recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est en annexe au présent Journal de Monaco.

*Ordonnance Souveraine n° 1.061 du 16 avril 2007 portant nomination et titularisation du Chef de Cabinet du Président du Conseil National.*

**ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 28 mars 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Anne EASTWOOD est nommée en qualité de Chef de Cabinet du Président du Conseil National et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 28 mars 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.070 du 20 avril 2007 portant nomination du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*

**ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des Départements ministériels;

Vu l'arrêté ministériel n° 2001-69 du 12 février 2001 désignant le Directeur de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants et portant agrément du Directeur Général de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, du Directeur de la Caisse Autonome des Retraites et du Directeur de la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Jean-Jacques CAMPANA, Directeur Général de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, Directeur de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants, de la Caisse Autonome des Retraites et de la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants, est nommé Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.071 du 20 avril 2007 portant naturalisations monégasques.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les requêtes qui Nous ont été présentées par Monsieur Jean-Philippe SPRILE et Madame Christine, Huguette, Josiane CHVALOWSKI-MEDECIN, son épouse, tendant à leur admission parmi Nos Sujets ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992, modifiée par la loi n° 1.199 du 26 décembre 1997 et par la loi n° 1.276 du 26 décembre 2003 et notamment les articles 5, 6 et 13 ;

Vu l'article 25 § 2 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 403 du 15 mai 1951, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Notre Conseil de la Couronne entendu lors de sa séance du 17 février 2006 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Monsieur Jean-Philippe SPRILE, né le 6 juillet 1961 à Nice (Alpes-Maritimes) et Madame Christine, Huguette, Josiane CHVALOWSKI-MEDECIN, son épouse, née le 21 octobre 1961 à Monaco, sont naturalisés monégasques.

Ils seront tenus et réputés comme tels et jouiront de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 13 de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992, modifiée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.072 du 20 avril 2007 portant nomination d'un Consul honoraire de la Principauté à Bâle (Suisse).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953, portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Philip R. BAUMANN est nommé Consul honoraire de Notre Principauté à Bâle (Suisse).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.073 du 20 avril 2007 portant nomination d'un Chargé de mission à la Direction des Services Judiciaires.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée;

Vu Notre Ordonnance n° 121 du 19 juillet 2005 portant nomination du Chef du service des affaires contentieuses;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Marie-Pascale BILDE, épouse BOISSON, Chef du service des affaires contentieuses à la Direction des Affaires Juridiques, est nommée en qualité de Chargée de mission à la Direction des Services Judiciaires à compter du 2 mai 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.074 du 20 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Administrateur Principal à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée;

Vu Notre ordonnance n° 432 du 27 février 2006 portant titularisation du Troisième Secrétaire auprès de la Délégation Permanente de la Principauté auprès de l'UNESCO;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Bénédicte MOUROU-SCHUTZ, Troisième Secrétaire auprès de la Délégation Permanente de la Principauté auprès de l'UNESCO, est nommée dans l'emploi d'Administrateur Principal à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.075 du 20 avril 2007 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Gériatrie-Moyen et Long Séjour – Résidence du Cap-Fleuri).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 8 février 2007;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Zuzana MINICONI est nommé Praticien Hospitalier au sein du Service de Gériatrie-Moyen et Long Séjour – Résidence du Cap Fleuri au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 28 juin 2006.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.080 du 20 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Professeur Certifié bi-admissible à l'agrégation de génie mécanique dans les établissements d'enseignement.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.928 du 2 juillet 2001 portant nomination et titularisation d'un Professeur de sciences et techniques industrielles dans les établissements d'enseignement;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Rémy GAROSCIO, Professeur de sciences et techniques industrielles dans les établissements d'enseignement, est nommé Professeur Certifié bi-admissible à l'agrégation de génie mécanique et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 11 septembre 2006.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.087 du 20 avril 2007 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 502 et 503 du Code de Procédure Civile;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

Les rémunérations, traitements et arrérages annuels visés à l'article 503 du Code de Procédure Civile, sont saisissables ou cessibles jusqu'à concurrence :

- du vingtième sur la portion inférieure ou égale à 3.310 €;

- du dixième, sur la portion supérieure à 3.310 € et inférieure ou égale à 6.500 €;

- du cinquième, sur la portion supérieure à 6.500 € et inférieure ou égale à 9.730 €;

- du quart, sur la portion supérieure à 9.730 € et inférieure ou égale à 12.920 €;

- du tiers, sur la portion supérieure à 12.920 € et inférieure ou égale à 16.120 €;

- des deux tiers, sur la portion supérieure à 16.120 € et inférieure ou égale à 19.370 €;

- de la totalité, sur la portion supérieure à 19.370 €.

Les seuils déterminés ci-dessus sont majorés d'une somme de 1.250 € par personne à charge du débiteur saisi ou du cédant, sur justification présentée par l'intéressé.

Pour l'application de l'alinéa précédent, sont considérées comme personnes à charge :

1 - le conjoint du débiteur, dont les ressources personnelles sont inférieures à un montant fixé par arrêté ministériel;

2 - tout enfant à la charge effective et permanente, au sens de la législation sur les prestations familiales (article 3 de la loi n° 595 du 15 juillet 1954 fixant les régimes des prestations familiales). Est également considéré comme étant à charge tout enfant à qui ou pour le compte de qui le débiteur verse une pension alimentaire;

3 - l'ascendant dont les ressources personnelles sont inférieures à un montant fixé par arrêté ministériel et qui habite avec le débiteur, ou reçoit de celui-ci une pension alimentaire.

**ART. 2.**

Notre ordonnance n° 449 du 7 mars 2006 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels est abrogée.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2007-227 du 19 avril 2007 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «EDICOM» au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «EDICOM», présentée par les fondateurs;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société reçu par M<sup>e</sup> H. REY, notaire, le 23 février 2007;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

La société anonyme monégasque dénommée «EDICOM» est autorisée.

## ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 23 février 2007.

## ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942.

## ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

## ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le Président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues, préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

## ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf avril deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2007-228 du 19 avril 2007 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 89 du 7 juin 2005 portant nomination et titularisation d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007;

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

M. Marc RICHELMI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale, à compter du 2 mai 2007, pour une période d'une année.

## ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf avril deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2007-229 du 20 avril 2007 portant fixation du montant des ressources personnelles telles que prévues à l'ordonnance souveraine n° 1.087 du 20 avril 2007 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu les articles 502 et 503 du Code de Procédure Civile;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.087 du 20 avril 2007 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 avril 2007;

## Arrêtons :

Le montant des ressources personnelles du conjoint ou de l'ascendant telles que prévues à l'ordonnance souveraine, susvisée, fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels est fixé à 441 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt avril deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 2007-705 du 10 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Rédacteur Principal dans les Services Communaux (Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco).*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-073 du 20 juin 2006 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Rédacteur Principal dans les Services Communaux (Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco);

Vu le concours du 12 juillet 2006;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-097 du 29 août 2006 portant nomination d'un Rédacteur Principal stagiaire dans les Services Communaux (Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco);

**Arrêtons :**

### ARTICLE PREMIER.

M. Cédric BRAQUETTI est nommé et titularisé dans l'emploi de Rédacteur Principal à l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco, avec effet au 12 juillet 2006.

### ART. 2.

Mme le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 10 avril 2007, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 10 avril 2007.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général.

*Médaille du Travail – Année 2007.*

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat fait savoir que les propositions d'attributions de la médaille du travail, en faveur des personnes remplissant les conditions requises par l'ordonnance souveraine du 6 décembre 1924, doivent lui être adressées au plus tard le 29 juin 2007.

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.

Il est par ailleurs rappelé que la médaille de 2<sup>ème</sup> classe (bronze) ne peut être accordée qu'après vingt années passées au service de la même société ou du même patron en Principauté de Monaco, après l'âge de 18 ans accomplis. La médaille de 1<sup>ère</sup> classe (argent) peut être attribuée aux titulaires de la médaille de 2<sup>ème</sup> classe, trois ans au moins après l'attribution de celle-ci et s'ils comptent trente années au service de la même société ou du même patron en Principauté de Monaco, après l'âge de 18 ans accomplis.

Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet du Gouvernement Princier : [www.gouv.mc](http://www.gouv.mc) (rubrique Formulaires). Ce document doit être directement retourné par messagerie électronique dûment rempli et validé par l'employeur ou le responsable du personnel. A défaut de possibilité d'accéder à Internet, des exemplaires du formulaire peuvent également être retirés au Secrétariat Général du Ministère d'Etat – Place de la Visitation – 2<sup>ème</sup> étage, chaque jour entre 9 h 30/12 h 30 et 13 h 30/17 h 00, de même qu'au Centre d'Informations Administratives sis 23, avenue Prince Albert II de 9 h 00 à 17 h 00.

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat adressera, en retour, un accusé réception au responsable de l'entreprise en charge du dossier confirmant la prise en compte des différentes demandes.

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

*Avis de recrutement n° 2007-50 d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction pour une durée de trois années, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 453/583.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Master 2 de Sciences et Vie de la Terre ou de Sciences de l'Environnement;
- pratiquer la langue anglaise tant parlée qu'écrite;
- une expérience professionnelle en matière d'environnement serait appréciée.

*Avis de recrutement n° 2007-51 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules de tourisme);
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien);
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines – Stade Louis II – Entrée H – 1, avenue des Castelans – BP 672 – MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité;
- une copie des titres et références;
- un curriculum-vitae;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

**OFFRE DE LOCATION**

D'un appartement situé au 3 bis, avenue du Berceau, au 3<sup>ème</sup> étage, composé de 3 pièces, cuisine, salle de bains, wc, balcon, cave, d'une superficie de 84,21 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel :	2.000 euros
Charges mensuelles :	70 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence ETIC, Mme MATILE-NARMINO, 15, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, tél : 93.50.57.94.

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

**OFFRE DE LOCATION**

D'un appartement situé au 2, Descente du Larvotto, au 2<sup>ème</sup> étage, composé de 2 pièces, cuisine, salle de bains, d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 1.040 euros.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence MAZZA IMMOBILIER, 10, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, tél : 97.77.35.35.

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

**OFFRE DE LOCATION**

D'un appartement situé 2, Escalier des Révoires, 3<sup>ème</sup> étage, composé d'une pièce, cuisine séparée, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 700 euros

Charges mensuelles : 25 euros

Visites le jeudi matin de 9 h 30 à 10 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence des Etrangers, 14, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, tél : 93.10.55.55.

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

**OFFRE DE LOCATION**

D'un appartement situé au 41, boulevard du Jardin Exotique, au 1<sup>er</sup> étage, composé de 2 pièces, d'une superficie de 37 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 900 euros

Charges mensuelles : 40 euros

Visites le mardi après-midi de 14 h 15 à 15 h 15.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence des Etrangers, 14, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, tél : 93.10.55.55.

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ**

Direction du Travail.

*Communiqué n° 2007.03 du 16 avril 2007 relatif au jeudi 17 mai 2007 (Jour de l'Ascension) jour férié légal.*

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, modifiée, du 18 février 1966, le 17 mai 2007 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ces jours fériés légaux seront également payés s'ils tombent, soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

*Revue de Droit Monégasque.*

Chaque année, la Revue de Droit Monégasque fait le point sur l'actualité juridique de la Principauté.

Articles de fond, jurisprudence commentée, nouveautés législatives sont rassemblés en un volume d'environ 300 pages.

Des exemplaires des numéros 2 à 7 sont encore disponibles. Ils peuvent être commandés par téléphone au 00.377.98.98.42.41 ou en remplissant le bon de commande figurant sur le site internet : [www.gouv.mc](http://www.gouv.mc).

**MAIRIE****Liste des arrêtés municipaux d'autorisation d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques d'une durée supérieure ou égale à six mois et d'une superficie supérieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>**

BENEFICIAIRE	ENSEIGNE	ADRESSE	DUREE DE L'AUTORISATION	SUPERFICIE	NUMERO
S.A.M. A ROCA	A ROCA	15, rue Louis Notari	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	28,6	2007-0759
M. MAESTRA-NAVARRO	AMBIANCE CAFE	7, rue Suffren Reymond	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	25	2007-0947
M. HERVE Franck	ARISTON BAR	39, Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	73,1	2007-0894
M. CHAPUIS Yves	AU GATEAU DES ROIS	20, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	15	2007-0831
Mme RAMY Raja	AU MIR AMINE	24, Bd Princesse Charlotte	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16	2007-0934
Mme MARIE'TTE Danielle	AU PETIT MARCHÉ	35, Bd du Jardin Exotique	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	27,4	2007-0969
Mme RASCHKE Ronalde	AU ROYALTY	21, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	56,2	2007-0815
M. MARTINEZ Olivier	AUX SOUVENIRS DE MONACO	6, Place du Palais	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	17,4	2007-0721
M. MAIGNOT Jérôme	BAR EXPRESS	22, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	53	2007-0855
MM. CHALEIX Vincent et GABRIEL Alberto	BAR EXPRESS MONDIAL	3, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	25	2007-0952
Mme, M. ARTIERI Christiane et ACHTOUK Mohamed	BAR RESTAURANT TONY	6, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	17,6	2007-0876
M. VERRANDO Didier	BEBE JOUFFLU	8, rue des Carmes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	24,5	2007-0982
M. ANFOSSO Frederick	BILIG CAFE	11bis, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	29,5	2007-0676
M. RATTI Jean-Bernard	BRIEFING CAFE	57, rue Grimaldi	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	20	2007-0960
Mlle ALBRAND Céline	CHEZ BACCO	25, Boulevard Albert Ier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	27	2007-0959
Mlle ALBRAND Céline	CHEZ BACCO	Quai Albert Ier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	118	2007-0957
Mlle GAGLIARDI Deborah	COTE MER	Esplanade Stefano Casiraghi	Du 01/04/2007 au 31/10/2007	25	2007-0973
M. STAHL Patrick	CROCK'IN	22, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	26,6	2007-0844
M. BOERI Jean-Charles	D'A VUTA	1, rue Colonel Bellando de Castro	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	56,9	2007-0841
Mme PASINELLI Roberto	EDEN BAR	9, Place d'Armes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	42,6	2007-0814
Mme DEL BELLINO Christiane	FLASHMAN'S	7, Avenue Princesse Alice	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	21,5	2007-0950
M. HUGUES Thierry	FREDY'S INTERNATIONAL	6, rue de l'Eglise	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	47,9	2007-0933
M. NATOLI Stéphane	HOTEL MIRAMAR	1 bis, Avenue J-K Kennedy	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16	2007-0789
M. BURCKEL Eric	KIOSQUE A JOURNAUX	Place d'Armes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	11,1	2007-0836
M. POYET Daniel	KIOSQUE L'OLIVERAIE	Place des Moulins	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	50,2	2007-0984
Mme DICK Carine	KIOSQUE TOPAZE	Place d'Armes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	24,2	2007-0758
M. ALLASIA Roberto	LA CARAVELLE	Quai Albert Ier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	48,9	2007-0866
Mme GROOTE Isabelle	LA CHAUMIERE	Parvis du Rond Point du Jardin Exotique	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	15,8	2007-0932
M. QUENON Bernard	LA DOLCE VITA	25, Boulevard Albert Ier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	14,5	2007-0918
Mme DA COSTA LI Monique	LA MAISON DU CAVIAR	1, Avenue Saint Charles	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16,4	2007-0803
M. SEMBOLINI Jean-Pierre	LA PAMPA	8, Place du Palais	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	31,9	2007-0799
M. BERTI Franck	LA PANINOTECA	Quai Albert Ier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	120	2007-0965
MM. ORSOLINI Giovanni et MARTINELLI Guido	LA PIAZZA	9, rue du Portier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	37,5	2007-0783
M. MOLLER Carl	LA PLACE DU MARCHÉ	3, Place d'Armes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	48,7	2007-0854
M. GROSSI Maurizio	LA ROMANTICA	3, Avenue Saint Laurent	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	15,75	2007-0917
M. ZEPTER Philip	L'ALLIANTE	3, Avenue Saint Laurent	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	19,65	2007-0946
M. TARTAGLINO Denis	LE BAMBI	11 bis, rue Princesse Antoinette	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	30,6	2007-0925
M. TARTAGLINO Denis	LE BAMBI	Quai Antoine Ier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	118	2007-0893
M. BATTAGLIA Richard	LE BAOBAB	Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	86,3	2007-0735
M. LOPEZ Jean-François	LE BLACK DIAMOND	11, rue du Portier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	38	2007-0922

M.	DI GIOVANNI Benito	LE BOTICELLI	1, Av. Président J-F Kennedy	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	36	2007-0899
M.	DE REGIBUS Paolo	LE CIAO	7, rue du Portier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16,7	2007-0851
Mme	NATALI Lieselotte	LE COIN DU SOUVENIR	7, Place du Palais	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	15,9	2007-0737
M.	FITOUSSI Yves	LE CONDAMINE	16/18, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	98	2007-0813
Mme	GAGLIO Mireille	LE DAUPHIN VERT	20, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	37,3	2007-0881
Mme	GAGLIO Mireille	LE DAUPHIN VERT	Quai Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	120	2007-0880
M.	DUMAS Jean-Christophe	LE HUIT ET DEMI	4, rue Langlais	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	111,3	2007-0927
MM.	BUREAU Jean Christophe et BEAUDOR Christophe	LE MONTE-CARLO BAR	Boulevard Charles III	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	26,1	2007-0726
M.	FRANCESCHINI Enzo	LE PINOCCHIO	30-31, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	10,1	2007-0691
M.	FRANCESCHINI Enzo	LE PINOCCHIO	30-31, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/04/2007 au 30/11/2007	26,8	2007-0689
M.	POIDEVIN Francis	LE QUAI DES ARTISTES	4, Quai Antoine 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	306,2	2007-0675
M.	MIRANDA Stephan	LE SAINT-NICOLAS	6, rue de l'Eglise	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	34,4	2007-0755
Mme	TERRAGNO Michelle	LE SANTA CRUZ	10, rue Terrazzani	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	34,4	2007-0919
MM.	CICCOLELLA Raffaele et LUPOLI Gioacchino	LE SHANGRI-LA	17, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	78	2007-0805
MM.	CICCOLELLA Raffaele et LUPOLI Gioacchino	LE SHANGRI-LA	Quai Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	118	2007-0889
Mme	SANTAMARIA Anna	LE STELLA POLARIS	3, Avenue J-F Kennedy	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	12,6	2007-0822
M.	BIZZOCA Sabino	L'ESCALE	17, Boulevard Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	41,2	2007-0964
M.	BIZZOCA Sabino	L'ESCALE	Quai Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	120	2007-0785
Mme	GABRIELLI Laure	L'ESTRAGON	6/8, rue Emile de Loth	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	34,9	2007-0853
M.	MIROGLIO Pietro	LO SFIZIO	27 bis, rue du Portier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	17,2	2007-0824
Mme	GASTALDI Ketty	LOGA CAFE	25, Boulevard des Moulins	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	20,4	2007-0921
M.	MULLOT Roger	MAISON MULLOT	19, Boulevard des Moulins	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	21	2007-0915
M.	BONNAZ Bernard	MARLBOROUGH MONACO	4, Quai Antoine 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	20	2007-0873
S.A.M.	MAXIM'S	MAXIM'S DE MONTE-CARLO	20, Avenue de la Costa	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	37	2007-0972
M.	PIEPOLI Michel	MC CARTHY'S PUB	7, rue du Portier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	18,1	2007-0967
M.	CORPORANDY Arnoux	MONACO BAR	1, Place d'Armes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	62	2007-0770
Mme	PICARD Doris	MONACO SOUVENIRS MONTE-CARLO	8, Place du Palais	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	21	2007-0749
M.	TABURCHI Giancarlo	PASTA ROCA	23, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16,8	2007-0745
Mme	COTTARD Karine	PATISSERIE RIVIERA	27, Boulevard des Moulins	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16,5	2007-0865
M.	ZANI Samuel	PIZZA PINO	7, Place d'Armes	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	39,6	2007-0849
Mme	BLANCHERI-BORDERO Catherine	PIZZERIA DA CATERINA	Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	116,3	2007-0734
M.	TABURCHI Giancarlo	PIZZERIA DA SERGIO	22, rue Basse	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	15,5	2007-0754
M.	RICHELMI Robert	PIZZERIA MONEGASQUE	4, rue Terrazzani	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	14	2007-0937
M.	FORCINITI Luigi	PLANET PASTA	6, rue Imberty	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	19	2007-0892
M.	ROSSI Giancarlo	PULCINELLA	17, rue du Portier	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	60	2007-0923
M.	OLIVIERI Lorenzo	RESTAURANT LORENZO	7, Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	22,8	2007-0782
Mme	COBHAM Jessica	ROYAL THAI	18, rue de Millo	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16	2007-0924
M.	TREVES Salvador	SASS'CAFE	11, Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	60	2007-0888
M.	BERTI Franck	TEA FOR TWO	11, Boulevard Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	33	2007-0963
MM.	FRANCIA Giuseppe et Giovanni	TENDER TO	Quai Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	88	2007-0871
M.	THOURAULT Alain	THOURAULT SOUVENIRS	3, Place du Palais	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	10,4	2007-0823
M.	ANFOSSO Frederick	U CAVAGNETU	14/16, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	16,4	2007-0830
M.	FILONI Renzo et Alberto FAVARATO	VENEZIA AMERICAN BAR	27, Boulevard Albert 1er	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	50	2007-0926

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-031 de trois postes saisonniers d'Agent d'entretien chargés des Chalets de Nécessité au Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que trois postes saisonniers d'Agents d'entretien chargés des Chalets de Nécessité, seront vacants au Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés pour la période du 1er juin au 30 septembre 2007 inclus.

Les candidats à cet emploi devront remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- posséder le permis de conduire A (mobylettes) ;
- pouvoir assurer les horaires de nuit et être disponible les samedis, dimanches et jours fériés.

---

### ENVOI DES DOSSIERS

---

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasques) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

### INFORMATIONS

---

#### *La Semaine en Principauté*

#### *Manifestations et spectacles divers*

##### *Hôtel Hermitage – Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

##### *Hôtel Méridien Beach Plaza*

le 28 avril,

Soirée de Gala :

Deuxième édition du concours de beauté «Daily Fashion», organisée par l'Association Plein Feu Solidarité et Fabrice Ceccherini au Bénéfice du Kiwanis Club de Monaco.

##### *Théâtre des Variétés*

les 28 et 29 avril, le samedi de 10 h à 18 h 30 et dimanche de 10 h à 18 h,

Concours de danse Jazz par l'Association «Baletu Art Jazz».

les 4 et 5 mai, à 21 h,

«Un petit bout d'éternité», représentations théâtrales de Claude Dupin par le Studio de Monaco.

##### *Journée Mondiale des Orphelins du Sida*

le 7 mai, à 18 h 30,

«Le papier ne peut pas envelopper la braise» Fipa d'Or 2007, un film de Rithy Panh.

le 9 mai, à 12 h 30,

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa création, «Les Midis Musicaux», concert de musique de chambre par une formation de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo avec Matthieu Bloch, hautbois, Marie-B. Barrière, clarinette, Arthur Menrath, basson, Zhang Zhang, violon, François Méreaux, alto, Maria Chirokolyyska, contrebasse. Au programme : Michaël Haydn et Prokofiev.

##### *Grimaldi Forum*

le 29 avril, à 18 h,

Concert à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, projection du film «Alexander Nevski» de Sergueï Eisenstein, accompagnée par la musique de Prokofiev avec l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et le Chœur du Kirov sous la direction de Ernst Van Tiel, avec la collaboration des Archives Audiovisuelles de Monaco.

##### *Salle Garnier*

le 3 mai, à 20 h 30 et samedi 5 mai, 18 h 30,

Concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et l'Ensemble Roppongi Male Choir sous la direction de Hirofumi Miswa.

##### *Théâtre Princesse Grace*

les 3, 4 et 5 mai, à 21 h et dimanche 6 mai à 15 h,

Représentations théâtrales «Mémoires d'un Tricheur» de Sacha Guitry avec Francis Huster et Yves Le Moign'.

le 9 mai, à 21 h,

Représentation théâtrale par la Compagnie des Farfadets organisée par le Club Soroptimist.

##### *Association des Jeunes Monégasques*

le 4 mai, à 21 h,

Concert avec Catsprize.

##### *Jardin Exotique : Salle Marcel Kroenlein*

le 5 mai,

Concours de Bouquets ouverts aux jeunes de 4 ans à 12 ans, organisé par le Garden Club de Monaco.

##### *Port de Fontvieille*

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

Foire à la brocante.

*Eglise du Sacré-Cœur*  
les 28 et 29 avril, samedi de 10 h à 20 h et dimanche de 9 h à 18 h,  
Kermesse de l'Amitié.

*Maison de l'Amérique Latine*  
le 4 mai à 19 h 30,  
Conférence sur le thème «Splendeur des Rocheuses Américaines» présentée par Charles Tinelli, Maître-Conférencier.

*Association Monégasque de Préhistoire*  
le 7 mai, à 21 h,  
Programme des cours et des conférences : «Le bébé de Lucy, Australopithèque de l'Afar (Ethiopie)», par Suzanne Simone.

#### Expositions

*Musée Océanographique*  
Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,  
Le Micro - Aquarium :  
Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco «La Carrière d'un Navigateur»,  
jusqu'au 30 avril 2007, de 9 h 30 à 19 h,  
Exposition – «1906 – 2006, Albert I<sup>er</sup> – Albert II : Monaco en Arctique, regards sur un monde en pleine mutation.»

*Musée des Timbres et Monnaies*  
Exposition-vente sur 500 m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Ouvert tous les jours, de 10 h à 17 h.

*Auditorium Rainier III*  
jusqu'au 8 août, de 14 h à 19 h,  
Exposition à l'occasion des 150 ans de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, organisée par l'Association des Amis de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

*Association des Jeunes Monégasques*  
du 3 au 26 mai, du mardi au vendredi de 15 h à 20 h et samedi de 16 h à 20 h,  
Exposition de peintures de Horts Brozzy.

*Galerie du Gildo Pastor Center*  
du 1<sup>er</sup> mai au 6 juin,  
2<sup>ème</sup> Exhibition Motor-Sport (s) art & more...

*Jardins du Casino*  
jusqu'au 30 avril,  
Exposition de sculptures monumentales Dzamonja.

*Musée National*  
*Villa Sauber*  
jusqu'au 6 mai, de 10 h à 18 h,  
Exposition des œuvres issues de la donation Van Oosterom (Corneille, Arman, Anish Kapoor et Sue Williams), organisée par le Nouveau Musée National de Monaco et par l'Association des Amis du Musée.

*Atrium du Casino*  
jusqu'au 13 mai,  
Exposition de photographies «Sunrise Sovereign» de Claudia G. Albuquerque.

*Maison de l'Amérique Latine*  
jusqu'au 13 mai,  
Exposition sur le thème «E' clectisme» de Adonaï, peintre Italien.

*Locaux du Comité National Monégasque de l'A.I.A.P. auprès de l'UNESCO*  
jusqu'au 30 avril,  
Exposition de peintures de Marias Amos sur le thème «Moments de vie».

*Galerie Marlborough*  
jusqu'au 15 juin, de 11 h à 18 h sauf les week-ends et jours fériés,  
Exposition de peinture sur le thème «Hommage à Chen Yifei».

*Salle du Canton – Espace Polyvalent*  
jeudi 3 mai, de 18 h à 21 h,  
Expo Concert «Atrium Express» (peintures, sculptures et musique).

#### Congrès

*Monte-Carlo Bay Hôtel*  
le 27 avril,  
Informatica Club 2007.

jusqu'au 1<sup>er</sup> mai,  
City Innovation Incentive.

du 29 avril au 3 mai,  
Citizens Inc.

du 2 au 12 mai,  
Citrix Systems.

du 3 au 6 mai,  
Meeting Clariden.

du 11 au 17 mai,  
Rodman & Renshaw LLC.

du 14 au 23 mai,  
Fujitsu Siemens Computers.

du 15 au 17 mai,  
Financial Retailer Event.

*Hôtel Columbus*  
jusqu'au 30 avril,  
Rencontre du Centre Européen du Conseil International des Femmes.

*Fairmont Monte-Carlo*  
le 27 avril,  
Lexis Nexis.  
du 2 au 8 mai,  
National Life of Vermont.

du 7 au 11 mai,  
Risk Management.

du 15 au 21 mai,  
Townecraft.

*Grimaldi Forum*

jusqu'au 29 avril,  
Salon Luxwine.

du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai,  
Convention Informatique.

du 2 au 5 mai,  
Retail Vision Europe 2007.

le 5 mai,  
Conférence du Rotary International District 1730.

du 7 au 9 mai,  
50<sup>ème</sup> Anniversaire Canon.

du 10 au 12 mai,  
Osteology Symposium.

du 13 au 15 mai,  
Le Festival International des Espoirs du Cinéma IETFF Monte-Carlo 2007.

*Auditorium Rainier III*

du 7 au 11 mai,  
XVIIth Hydrographic Conférence.

*Hôtel Hermitage*

jusqu'au 28 avril,  
Abbott Latin America/Canada.

jusqu'au 29 avril,  
Goldman Sachs Cio Conference.

*Hôtel Méridien Beach Plaza*

jusqu'au 29 avril,  
Marbet Conférence de Presse.

du 10 au 13 mai,  
Convention Finances.

du 13 au 25 mai,  
Dell Computer Code.

*Hôtel Monte-Carlo Beach*

jusqu'au 29 avril,  
Séminaire Informatique.

*Hôtel Mirabeau*

jusqu'au 29 avril,  
Ca Chevreux.

*Hôtel de Paris*

du 28 avril au 3 mai,  
Prudential.

du 4 au 6 mai,  
Color Centre Incentive.

du 12 au 14 mai,  
Deutsche Bank.

*Sports**Monte-Carlo Golf Club*

le 29 avril,  
Les prix Mottet - Stableford.

le 6 mai,  
Les prix Lecourt - Médal.

le 13 mai,  
Coupe Repossi - Médal.




---



---

## INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

---

### GREFFE GENERAL

---

### EXTRAIT

---

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la SNC G. DENIS et F. DENIS exerçant le commerce sous l'enseigne «GEFRA», a prorogé jusqu'au 18 octobre 2007 le délai imparti au syndic Bettina DOTTA, pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 23 avril 2007.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**RESILIATION DE DROITS LOCATIFS**

---

*Deuxième insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 16 avril 2007, Messieurs Marcello et Patrice ROSSINELLI, domiciliés 17, boulevard Albert 1<sup>er</sup> à Monaco, et Monsieur Roberto MORELLI, domicilié 114 via Lorenzo il Magnifico à Rome (Italie) ont résilié, contre indemnité, les droits locatifs profitant à Messieurs Marcello et Patrice ROSSINELLI relativement à un magasin désigné sous la lettre M, au rez-de-chaussée du bloc B de l'immeuble 17, boulevard Albert 1<sup>er</sup> à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**RESILIATION AMIALE  
DE GERANCE LIBRE**

---

*Première insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu, par Maître Henry REY, notaire à Monaco, le 16 février 2007,

Mme Françoise BONI, demeurant 29, rue Basse à Monaco, et M. Frédéric ANFOSSO, demeurant 7, rue Comte Félix Gastaldi à Monaco, ont résilié par antici-

pation, avec effet au 12 avril 2007, la gérance libre concernant un fonds de commerce de salon de thé, bar et restauration du terroir à consommer sur place ou à emporter, connu sous l'enseigne «LE MONKEY'S», exploité 1, rue Princesse Florestine à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du bailleur, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**CONTRAT DE GERANCE LIBRE**

---

*Première insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu, par Maître Henry REY, notaire à Monaco, le 16 février 2007,

Mme Françoise BONI, demeurant 29, rue Basse à Monaco, a concédé en gérance libre, pour une durée de 3 années à compter du 12 avril 2007,

à M. Guy-Alain MIERCZUK, commerçant, demeurant 9, avenue des Guelfes, à Monaco, un fonds de commerce de bar, restauration du terroir à consommer sur place ou à emporter, connu sous le nom de «INSTINCT», exploité 1, rue Princesse Florestine à Monaco.

Il a été prévu un cautionnement de 15.000 Euros.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

---

*Première insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 13 décembre 2006, la société en commandite simple française «SICLI» (anciennement COMPAGNIE CENTRALE SICLI) ayant son siège 2-4, rue Blaise Pascal à Le Blanc-Mesnil (93) a renouvelé pour une période de 3 années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la gérance libre consentie à la S.N.C. COMPAGNIE CENTRALE SICLI & Cie (anciennement SNC LA SECURITE INCENDIE FRANCAISE) ayant son siège 1, avenue Henry Dunant à Monte-Carlo, et concernant un fonds de commerce de vente, vérification, entretien des extincteurs d'incendie et tout matériel de lutte contre le feu et la recherche d'amiante dans les calorifugeages, flocages et faux plafonds, exploité «Palais de la Scala» 1, avenue Henry Dunant à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE**  
**«S.C.S. F. SQUARCIAFICHI**  
**& Cie»**

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant actes reçus par le notaire soussigné, les 16 octobre et 11 décembre 2006,

M. Fabio SQUARCIAFICHI domicilié 4, rue des Açores, à Monaco,

en qualité d'associé commandité.

Et deux associés commanditaires,

ont constitué entre eux, une société en commandite simple ayant pour objet :

l'exploitation d'un fonds de commerce de bar avec service de plat du jour à consommer sur place ou à emporter occasionnellement;

et, généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus.

La raison sociale est «S.C.S. F. SQUARCIAFICHI & Cie» et la dénomination commerciale est «SPRINT BAR».

La durée de la société est de 50 années, à compter du 15 janvier 2007.

Le siège social est fixé 4, rue des Açores, à Monaco.

Le capital social, fixé à la somme de 60.000 EUROS est divisé en 600 parts sociales de 100 EUROS chacune, attribuées à concurrence de :

- 250 parts numérotées de 1 à 250 à M. Fabio SQUARCIAFICHI;

- 250 parts numérotées de 251 à 500 au premier associé commanditaire;

- 100 parts numérotées de 501 à 600 au deuxième associé commanditaire.

La société sera gérée et administrée par M. Fabio SQUARCIAFICHI avec les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute.

Une expédition de chacun des actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 20 avril 2007.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

---

*Première insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> REY le 16 avril 2007, M. Joseph BIANCO, domicilié 3, rue des Açores, à Monaco, a cédé à la société en commandite simple «S.C.S. F. SQUARCIAFICHI & Cie», ayant son siège 4, rue des Açores, à Monaco, un fonds de commerce de bar avec service du plat du jour, connu sous le nom de «SPRINT BAR».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire sous-signé, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE  
«S.C.S. BROENS & CIE»**

---

**TRANSFORMATION EN SOCIETE  
A RESPONSABILITE LIMITEE**

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 avril 2007,

il a été procédé à la transformation de la société en commandite simple dénommée «S.C.S. BROENS &

Cie» en société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la mise au point, le dépôt, la cession ou l'exploitation de tous brevets, marques, licences, procédés techniques concernant les matériaux de construction innovants et répondant à des critères écologiques,

- le négoce, la représentation, la commission et le courtage de toutes installations industrielles, produits, marchés, fournitures et matériel dans l'activité ci-dessus,

- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social ci-dessus.

Durée : 50 années à compter du 23 octobre 2003.

Siège : demeure fixé 31, avenue Princesse Grace, à Monaco.

Dénomination : «S.A.R.L. INNOV.ECO».

Capital : 2.000.000 d'euros, divisé en 4.000 parts de 500 Euros.

Gérants : M. Robert BROENS et Mlle Vanina BROENS domiciliés 31, avenue Princesse Grace, à Monaco.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 27 avril 2007.

Monaco, le 27 avril 2007.

Signé : H. REY.

---

**«S.C.S. GUENEBEAUD & CIE»**

Société en Commandite Simple  
au capital de 25.000 euros

Siège social : 27, avenue de la Costa - Monaco

---

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

---

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 décembre 2006, modifié en date du 17 janvier 2007, il a été constitué sous la raison sociale de «S.C.S. GUENEBEAUD & Cie», une société en commandite simple ayant pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

La commission, le courtage, la location, la représentation de bateaux de plaisance, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article 0 512-4 du Code de la Mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article 0 512-3 dudit Code ;

- la gestion technique de bateaux de plaisance ;
- et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus.

La durée de la société est de cinquante années.

Le siège social est situé au Park Palace, 27 avenue de la Costa à Monte Carlo.

La société sera gérée et administrée par M. Cédric GUENEBEAUD, demeurant 40, via Romana à Bordighera (Italie).

Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE EURO, divisé en cent parts de deux cent cinquante euro chacune, sur lesquelles vingt parts ont été attribuées à M. Cédric GUENEBEAUD.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 20 avril 2007.

Monaco, le 27 avril 2007.

---

### **S.C.S. «FALCHI et Cie»**

Société en Commandite Simple  
au capital de 20.000 euros  
Siège social : 1, avenue de la Costa - MONACO

---

#### **MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce Monégasque.

Aux termes d'une délibération en date du 2 avril 2007, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination sociale est : MONACO CONTACT.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, le montant du capital social, la personne autorisée à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 18 avril 2007.

Monaco, le 27 avril 2007.

---

### **S.C.S. ALEXANDER ET MARIA AURORA PAYR ET CIE AGRO SERVICE MONACO**

Société en Commandite Simple  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - MONACO

---

#### **MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2007, il a été entériné la démission du gérant Madame Maria Aurora PAYR qui devient associé commanditaire.

Corrélativement les articles suivants des statuts ont été modifiés :

ARTICLE CINQ : Raison Sociale

La raison sociale de la société est «Société en Commandite Simple PAYR et Cie».

ARTICLE NEUF : Gérance

Le gérant statutaire mandaté pour gérer et administrer la société est Monsieur Alexander PAYR.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 18 avril 2007.

Monaco, le 27 avril 2007.

---

**S.A.M. «UNE AUTRE HISTOIRE»**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 160.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 avril 2007, enregistré à Monaco le 6 avril 2007 F°/Bd 158 V case 2, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation conformément à l'article 19 des statuts.

A été nommé comme liquidateur, Monsieur Paul Raynière, 2, boulevard du Jardin Exotique, MC 98000 Monaco, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Monaco au siège du liquidateur.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général du Tribunal de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 19 avril 2007.

Monaco, le 27 avril 2007.

**CREDIT MOBILIER DE MONACO**

Société Anonyme Monégasque à Monopole  
au capital de 5.355.000 euros

Siège social : 15, avenue de Grande-Bretagne -  
MONACO

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle le 29 mai 2007, à 12 heures, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2006;

- Examen et approbation de ces comptes, affectation des résultats;

- Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion;

- Détermination du montant des honoraires des Commissionnaires aux comptes;

- Autorisation à donner aux administrateurs de traiter des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**ASSOCIATION****ASSOCIATION MONÉGASQUE  
DE L'ORDRE DE SAINT MAURICE ET  
SAINT LAZARE**

Siège social : Villa Italie 3, bd d'Italie - Monaco

L'assemblée générale du 15 février 2007 de l'Association Monégasque des Saint Maurice et Lazare a élu le nouveau Conseil pour les prochaines trois années comme suit :

Présidente : Dame de Grand Croix Giuliana Castano Bizzio

Vice-Président : Commandeur Francesco Verani - Masin di Castelnuovo

Secrétaire : Chevalier Filippo Verani - Masin di Castelnuovo

Trésorier : Grand Officier Nickolas Bizzio

Membres du  
Conseil : Officier André Rolfo Fontana  
Officier Sigifredo di Canossa  
Officier Alain Michel.

## EFG EUROFINANCIERE D'INVESTISSEMENTS

**Société Anonyme Monégasque**  
**au capital de 16.000.000 euros**  
**Siège social : 15, avenue d'Ostende - Monaco**

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

EN MILLIERS D'EUROS

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Caisse, Banque centrale, CCP.....	7 251	6 503
Créances sur les établissements de crédit.....	505 254	279 841
- à vue.....	34 147	16 479
- à terme.....	471 107	263 362
Créances sur la clientèle.....	81 420	89 823
- autres concours à la clientèle.....	58 018	56 209
- comptes ordinaires débiteurs.....	23 402	33 614
Obligations et autres titres à revenu.....	8 407	8 309
Immobilisations incorporelles.....	164	112
Immobilisations corporelles.....	144	151
Autres actifs.....	343	342
Comptes de régularisation.....	590	692
<b>Total de l'Actif.....</b>	<b>603 573</b>	<b>385 773</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Dettes sur les établissements de crédit.....	246 546	39 196
- à vue.....	25 198	299
- à terme.....	221 348	38 897
Comptes créditeurs de la clientèle.....	311 736	302 179
- à vue.....	23 612	21 556
- à terme.....	288 124	280 623
Autres passifs.....	952	676
Compte de régularisation.....	3 788	3 702
Provisions pour risques et charges.....	184	201
Capital souscrit.....	16 000	16 000
Dettes subordonnées.....	20 001	20 003
Réserves.....	394	367
Report à nouveau.....	3 422	2 918
Résultat de l'exercice.....	550	531
<b>Total du Passif.....</b>	<b>603 573</b>	<b>385 773</b>

---

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
<b>Engagements donnés.....</b>	<b>61 184</b>	<b>71 207</b>
<i>Engagements de financement.....</i>	20 038	9 176
<i>Engagements de garantie donnés.....</i>	17 246	17 959
<i>Autres engagements donnés.....</i>	23 900	44 072
<b>Engagements reçus.....</b>	<b>25 000</b>	<b>50 000</b>
<i>Engagements de garantie reçus.....</i>	25 000	50 000
 <b>Opérations de change à terme</b>		
Devises à recevoir.....	<b>19 612</b>	<b>26 876</b>
Devises à livrer.....	<b>19 635</b>	<b>26 754</b>

---

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006**

(en milliers d'euros)

<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Intérêts et produits assimilés.....	<b>15 323</b>	<b>12 130</b>
Intérêts et charges assimilées.....	<b>12 523</b>	<b>9 016</b>
Commissions (produits).....	<b>9 093</b>	<b>8 620</b>
Commissions (charges).....	<b>1 052</b>	<b>936</b>
Gains, Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	<b>618</b>	<b>279</b>
Gains, Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	<b>7</b>	<b>572</b>
Autres produits d'exploitation.....	<b>3</b>	<b>125</b>
Autres charges d'exploitation bancaire.....	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>	<b>11 460</b>	<b>11 764</b>

<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Charges générales d'exploitation.....	<b>10 456</b>	<b>10 511</b>
Dotations aux amortissements & provisions sur immob. incorporelles et corporelles .....	<b>164</b>	<b>145</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>840</b>	<b>1 108</b>
Coût du risque .....	<b>- 106</b>	<b>- 364</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>734</b>	<b>744</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>	<b>734</b>	<b>744</b>
Résultat exceptionnel.....	<b>95</b>	<b>56</b>
Impôt sur les bénéfiques.....	<b>279</b>	<b>269</b>
<b>RESULTAT NET .....</b>	<b>550</b>	<b>531</b>

## NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES & METHODES APPLIQUEES

#### 1.1 : Introduction

Les états financiers sont préparés en accord avec la réglementation applicable aux comptes des établissements de crédit de la Principauté de Monaco, conformément aux dispositions des conventions Franco-Monégasques et du Règlement 2000-03 du 4 juillet 2000 du Comité de la Réglementation Bancaire Française.

#### 1.2 : Principes et méthodes comptables

##### a) Conversion des actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux taux de change en vigueur de fin d'exercice.

Les pertes ou gains résultant de ces conversions ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice sont comptabilisés dans le Compte de résultat.

##### b) Résultats d'opérations sur devises

Les actifs et passifs ainsi que les engagements hors bilan libellés en devises sont exprimés en Euros au cours de change ou parités fixes officiels en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme sont comptabilisées au cours de change à terme à la date de clôture et le résultat financier est enregistré dans la rubrique « gains sur opérations financières / solde en bénéfice dans opérations de change ».

## c) Titres

## - Titres de transaction.

Les titres de transaction sont des titres acquis sur un marché organisé suffisamment liquide avec l'intention dès l'origine, de les revendre dans un délai maximum de 6 mois.

Les titres de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les plus ou moins values dégagées sont enregistrées en produits ou charges de l'exercice.

## - Titres de placement.

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier.

Il est constitué une provision lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## d) Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur prix de revient et sont amorties suivant le mode linéaire, sur leur durée de vie d'utilisation.

Les durées retenues pour calculer les amortissements sont les suivantes :

- agencements	5 ans
- matériel informatique	3 ans
- mobilier	10 ans
- matériel	5 ans
- logiciels	3 ans
- matériel de transport	5 ans

## e) Gestion pour le compte de tiers

La Banque disposait en fin d'exercice d'un montant global de ressources clientèle de 1.3 milliard d'Euros. La répartition s'effectue entre les ressources de la clientèle 0.3 milliard d'Euros et 1.1 milliard d'Euros en conservation. La Banque gère également en externe 0.3 milliard d'Euros.

## f) Provisions pour risques sur la clientèle

Les provisions pour risques sur la clientèle sont constituées en fonction des risques de pertes dès que ceux-ci sont connus, ces provisions viennent en déduction de l'actif lorsqu'elles se rapportent à des créances douteuses. Dans les autres cas, elles sont constituées au passif.

## g) Provisions pour risques et charges

Elles permettent de constater l'existence de pertes ou de charges probables dont la réalisation est incertaine.

## h) Pensions de retraite

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les employeurs et les salariés sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés. Les cotisations dues au titre de l'exercice sont comptabilisées dans les résultats de la période.

Une provision est constituée au titre d'indemnité de départ en retraite.

## i) Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité à l'exception de celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisés prorata temporis.

## j) Produits du portefeuille-titres

Les produits du portefeuille-titres comprennent les revenus et les plus ou moins values sur les cessions de titres.

Le revenu des obligations en portefeuille est comptabilisé prorata temporis.

## k) Impôts sur les bénéfices

L'établissement rentre dans le champ d'application de l'ISB monégasque au taux de 33,33 %.

La charge d'impôts figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque.

## l) Prêt subordonné

Un prêt subordonné de 20.000.000 d'euros a été consenti par EFG Banque.

Le taux servi sur cet emprunt est passé de 2.25 % l'an, payable chaque fin d'année civile.

Les conditions conventionnelles de ce prêt étant conformes à celles stipulées à l'article 4-C du règlement 90-09 du CRBF, le montant de ce prêt peut être considéré comme fonds propres complémentaires, dans les limites prévues à l'article 5 du susdit règlement.

**NOTE 2 - CONTREVALEUR DE L'ACTIF & DU PASSIF EN DEVISES**

(En milliers d'Euros)

	EUROS	DEVISES	TOTAL
<b>Total de l'Actif</b>	<b>351.651</b>	<b>251.922</b>	<b>603.573</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>348.981</b>	<b>254.592</b>	<b>603.573</b>

**NOTE 3 - CAISSES – BANQUES CENTRALES – CCP**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Caisse	235	14
Banques centrales	7.001	6.480
Créances rattachées	15	9
<b>Total :</b>	<b>7.251</b>	<b>6.503</b>

**NOTE 4 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Comptes ordinaires à vue	34.147	16.479
Créances à terme	470.081	263.142
Créances rattachées	1.026	220
<b>Total des comptes des établissements de crédit</b>	<b>505.254</b>	<b>279.841</b>

**NOTE 5 - CREANCES SUR LA CLIENTELE**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Comptes ordinaires débiteurs	23.403	33.614
Autres concours à la clientèle	56.855	55.180
Créances rattachées	1.162	1.028
<b>Créance sur la clientèle</b>	<b>81.420</b>	<b>89.823</b>

**NOTE 6 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT & D'INVESTISSEMENT**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Portefeuilles titres</b>		
Titres de transaction	248	90
Titres de placement	8.137	8.202
Valeur nette comptable	8.385	8.292
Créances rattachées	22	17
<b>Total portefeuilles titres</b>	<b>8.407</b>	<b>8.309</b>

**NOTE 7 - IMMOBILISATIONS**

DESCRIPTION	MONT. BRUT	ACHATS (CESSIONS)	MONT. BRUT	CUMUL AMORT	DOT. AMORT.	CESSIONS	CUMUL AMORT.	MONT. NET
	31/12/2005		31/12/2006		2006		31/12/2006	31/12/2006
<b>TOTAL IMMO INCORPORELLES</b>	453	154	607	341	102	0	443	164
<b>TOTAL IMMO CORPORELLES</b>	671	51	722	520	63	- 5	578	144
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.124</b>	<b>205</b>	<b>1.329</b>	<b>861</b>	<b>165</b>	<b>- 5</b>	<b>1.021</b>	<b>308</b>

**NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Comptes ordinaires	25.198	299
Comptes et emprunts	220.048	38.888
Dettes rattachées	1.300	9
<b>Total des comptes</b>	<b>246.546</b>	<b>39.196</b>

**NOTE 9 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Comptes à vue	23.612	21.564
Emprunts auprès clientèle financière		558
Comptes à terme	287.435	279.669
Dettes rattachées	689	388
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>311.736</b>	<b>302.179</b>

**NOTE 10 - CREANCES ET DETTES RATTACHEES**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>● Actif</b>		
<u>Intérêts courus non échus à recevoir</u>		
Créances sur les établissements de crédit	1.041	229
- banques centrales	15	9
- autres	1.026	220
Créances sur les comptes de la clientèle	1.162	1.028
Créances sur opérations sur titres et opérations diverses	22	17
<b>Total des intérêts inclus dans les postes de l'actif</b>	<b>2.225</b>	<b>1.274</b>
<b>● Passif</b>		
<u>Intérêts courus non échus à payer</u>		
Dettes envers les comptes des établissements de crédit	1.300	9
Dettes envers les comptes de la clientèle	689	388
Dettes envers les dettes subordonnées	1	3
<b>Total des intérêts inclus dans les postes du passif</b>	<b>1.990</b>	<b>400</b>

**NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES**

En milliers d'Euros	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>● Actif</b>		
Débiteurs divers	343	327
Produits à recevoir	375	393
Charges constatées d'avance	150	211
Comptes d'ajust. et écarts s/devises		52
Comptes d'ajust. s/instruments financiers à terme	5	1
Autres créances	60	50
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>933</b>	<b>1.034</b>

En milliers d'Euros	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>● Passif</b>		
Créditeurs divers	952	676
Charges à payer	3.765	3.533
Comptes d'ajust. s/instruments financiers à terme	22	
Autres	1	169
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4.740</b>	<b>4.378</b>

#### **NOTE 12 - PROVISIONS CLASSEES AU PASSIF DU BILAN**

En milliers d'Euros	<u>2005</u>	<b>Mouvements 2006</b>	<u>2006</u>
Provisions pour risques et charges	201	-17	184

#### **NOTE 13 - FONDS PROPRES (avant affectation du résultat)**

En milliers d'Euros	<u>2005</u>	<b>Mouvement 2006</b>	<u>2006</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES DE BASE</u></b>			
CAPITAL SOUSCRIT	16.000		16.000
<b>RESERVES</b>			
Réserves statutaires	207	27	234
Autres réserves	160		160
REPORT A NOUVEAU	2.918	504	3.422
BENEF DE L'EX 2005	531	-531	/
BENEF DE L'EX 2006	/	550	550
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES DE BASE</b>	<b>19.816</b>	<b>550</b>	<b>20.366</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES COMPLEMENTAIRES</u></b>			
Dettes subordonnées	20.000		20.000
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES DE BASE ET CAPITAUX PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>39.816</b>	<b>550</b>	<b>40.366</b>

**NOTE 14 - VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE**

En milliers d'Euros	DUREE	DUREE	DUREE	TOTAL
Hors créances et dettes rattachées	<3 mois	3 m<D<1 an	<1 an	
Créances sur les établissements de crédit	492.254	19.210	/	511.464
Créances sur la clientèle	40.137	31.866	8.255	80.258
<b>Total actif :</b>	<b>532.391</b>	<b>51.076</b>	<b>8.255</b>	<b>591.722</b>
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>				
Comptes créditeurs de la clientèle	208.199	35.447	1.600	245.246
	300.688	5.547	4.812	311.047
<b>Total passif :</b>	<b>508.887</b>	<b>40.994</b>	<b>6.412</b>	<b>556.293</b>

**NOTE 15 - COMMISSIONS**

POSTE	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>
Commissions sur opérations avec la clientèle	50	109
Commissions relatives aux opérations sur titres	1.002	4.992
Commissions sur prestations de services pour compte de tiers	/	3.992
<b>Total :</b>	<b>1.052</b>	<b>9.093</b>

**NOTE 16 - FRAIS DE PERSONNEL**

La Banque au 31 décembre 2006 a un effectif de 36 personnes.

Effectif	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Cadres	20	18
Non cadres	16	17
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>35</b>
En milliers d'Euros	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Salaires traitements et indemnités allouées aux Administrateurs	5.561	4.924
Charges sociales	917	866
<b>TOTAL</b>	<b>6.478</b>	<b>5.790</b>

---

**NOTE 17 - AUTRES ENGAGEMENTS**

---

Dans ce poste, sont retranscrites les obligations de règlement inhérentes à nos processus d'investissements pour compte de la clientèle dans les « Private Equity Funds » et qui représentent la partie non libérée des engagements de souscription.

Au 31 décembre 2006, ces engagements représentaient 23.9 millions d'euros.

---

**NOTE 18 - GARANTIE GLOBALE DU GROUPE**

---

La garantie globale du groupe € 25 millions d'euros a pour rôle essentiel l'écrêtage des positions relevées selon les dispositions du règlement 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire Française et qui se situent en dépassement du plafond autorisé de 25 % de nos fonds propres.

---

**RAPPORT GÉNÉRAL  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

Madame, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n°408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2006 pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Le total du bilan s'élève à **603.573.336,49** Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice après impôt de **550.144,76** Euros.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 8 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes,

André GARINO

Claude PALMERO

---

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT  
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 20 avril 2007
Azur Sécurité - Part C	18.10.1988	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	7.148,76 EUR
Azur Sécurité - Part D	18.10.1988	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	5.396,09 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	371,98 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	18.602,40 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	261,34 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.042,08 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.454,05 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.656,72 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.540,76 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.038,39 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.167,36 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.679,82 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.976,09 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.295,81 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.369,79 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.254,86 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.540,74 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	995,56 USD
Monaco Euro Actions	30.07.1998	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.843,22 EUR
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	4.558,74 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.255,29 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.010,02 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.198,72 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.238,20 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.225,24 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.420,09 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.337,31 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.267,50 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.272,46 EUR
Monaco Globe Spécialisation	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.853,79 EUR
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	425,37 USD
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	534,71 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	995,16 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.031,78 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.919,23 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.410,51 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.617,59 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.250,82 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.165,84 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.136,04 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.244,67 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	998,58 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.003,82 USD

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 19 avril 2007
Monaco Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	1.627,79 EUR
CFM Environnement Développement durable	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	1.679,94 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 24 avril 2007
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.547,90 EUR
Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	447,22 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 28 février 2007
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.197,51 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809



IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO